



AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par le soussigné, Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement ci-dessous cité lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2023. Ce règlement **entre donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 10 février 2023**.

- **Règlement# 425-2023 de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2023**

Le Règlement de taxation et de tarification vise à percevoir les revenus de la Municipalité pour l'exercice financier de 2023 afin d'équilibrer et de subvenir aux dépenses, investissements et services courants de la Municipalité.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre de ces règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 1670, route 202 aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville ou en le consultant sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 10 février 2023

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier
dg@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 10 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 février 2023

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier
dg@municipalitedefranklin.ca